

PROJET DE RÈGLEMENT CV. 582

Règlement relatif à la démolition d'immeuble de la Ville de Saint-Gabriel

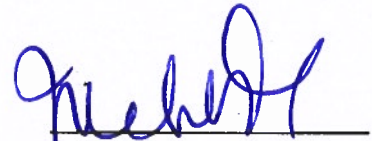
Avis aux personnes intéressées par une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble de la Ville de Saint-Gabriel

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement CV. 582 relatif à la démolition d'immeuble de la Ville de Saint-Gabriel.

Une assemblée publique de consultation suivie d'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 6 mars 2023 à 19h30 au bureau de la ville, situé au 45, rue Beausoleil à Ville Saint-Gabriel. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. De plus, une demande pour l'obtention d'une copie informatique peut être acheminée par courriel : mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 8^e jour du mois de février 2023.

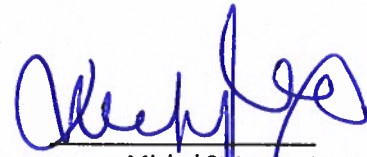


Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 8 FÉVRIER 2023 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU [HTTP://VILLE.STGABRIEL.QC.CA](http://ville.stgabriel.qc.ca).

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 8^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier